



Soumission Conjointe pour la 26ème session du Groupe de Travail de l'EPU
Conseil des Droits de l'Homme
31 Octobre-11 Novembre 2016

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

Haïti

Informations de premier plan sur la situation des droits de l'homme en Haïti

- I. Pauvreté
- II. Exploitation minière
- III. Violence
- IV. Prisons
- V. Education
- VI. Enregistrement des naissances

Présentées par

Commission Episcopale Nationale Justice et Paix
Congrégation des Missions
Congrégation des Sœurs de saint Joseph
Daughters of Charity
Franciscans International
International Public Policy Institute
Pax Christi International
Sisters of Notre Dame de Namur
UNANIMA
VIVAT International

Port au Prince / New York / Montréal / Genève

1. Notre coalition d'organisations présente ce rapport conjoint sur la situation des droits de l'homme en Haïti, pour examen par le Groupe de travail de l'EPU à sa 26ème session à Genève du 11 Octobre 2016 au 3 mai 2016. Les demandes de renseignements concernant ce rapport peuvent être adressées à Franciscans international à fi-americas@fiop.org.
2. Ces observations et analyses compilées sont le résultat d'une recherche en collaboration et principalement d'informations de première main et d'analyses par des personnes qui vivent et travaillent en Haïti, en consultation avec notre ONG représentante à l'ONU.
3. Cette Soumission Conjointe évalue la mise en œuvre des recommandations et des engagements volontaires pris dans le précédent EPU d'Haïti (Décembre 2011) et vise à compléter les informations communiquées par le gouvernement dans son rapport à mi-parcours sur le suivi de l'EPU présenté au HCDH en Mars 2014.
4. Nous espérons que la collecte et la présentation de ces informations et analyses contribueront à un examen constructif de la situation des droits de l'homme en Haïti qui est centrée sur la réalité des personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables. En particulier, le rapport traite de la situation des droits humains se rapportant aux aspects suivants :

- I. Une approche fondée sur les droits pour l'éradication de la pauvreté et le développement
- II. Le respect et la protection des droits de l'homme dans le contexte de l'exploitation minière
- III. La violence et les droits à la vie et à la sécurité
- IV. Les droits des personnes en détention
- V. Le droit à l'éducation
- VI. L'enregistrement des naissances et le droit à une identité juridique

I. Une approche fondée sur les droits pour l'éradication de la pauvreté et le développement

5. Haïti est un des pays les plus pauvres et les plus inégaux au monde. La pauvreté est à la fois la cause et la conséquence des violations des droits de l'homme. Selon l'UNICEF, 78% de la population vit dans la pauvreté et 56% dans l'extrême pauvreté. Haïti se place à la 68ème place sur 187 dans l'index du rapport sur le développement humain de 2014.
6. Le taux de chômage est très élevé. Plus de 2/3 de la main d'œuvre n'ont pas de travail formel. L'économie informelle est très active, mais il est très difficile pour les gens d'avoir un niveau de vie décent. Les conditions de travail sont médiocres et en dessous du salaire minimum. Trop de travailleurs ne gagnent pas assez pour sortir du cycle de la pauvreté.

7. En ce qui concerne la pauvreté, nous observons des injustices systémiques multiples où les droits de l'homme ne sont pas garantis. La majorité de la population n'a pas facilement accès à l'eau potable. Lors de longues périodes de sécheresse, cette situation s'aggrave. La sécheresse doublée d'une progression de l'inflation a rendu l'alimentaire plus chère.¹ En 2014, la Banque Mondiale a indiqué que 6.3 millions d'Haïtiens sur 10 millions ne sont pas en mesure de couvrir leurs besoins alimentaires de base. Le système public de la santé est fragile et fragmenté, et dépendant souvent de la capacité pour le patient de payer le traitement. La situation des sans-abris constitue un sérieux problème qui s'est aggravé intensément avec le tremblement de terre en 2010.

8. Haïti est extrêmement vulnérable aux désastres naturels. Haïti a la plus grande densité de population dans la région (353 personnes par km²). La déforestation a presque atteint 98% du territoire et cela a entraîné une importante érosion du sol.

9. Bien qu'il y ait eu quelques améliorations en ce qui concerne les taux de pauvreté, une inégalité frappante persiste.² Le coefficient Gini (l'index de concentration des revenus) est de 0.65, parmi les plus élevés au monde. Le niveau de pauvreté est plus élevé en zones rurales : la pauvreté est maintenant de 75,2% en zones rurales et de 40,8% en zones urbaines.³ Il existe aussi des disparités significatives entre les hommes et les femmes et quelque soit le soutien de famille dans les ménages. L'index de l'égalité de genre pour Haïti est de 0.599, mettant le pays au 123^{ème} rang sur 146 pays dans l'index.⁴

10. Le fait que les inégalités demeurent depuis le dernier cycle de l'EPU est révélateur qu'une approche forte fondée sur les droits de l'homme soit urgemment nécessaire pour aborder les causes de la pauvreté et de la marginalisation et pour promouvoir un développement juste et durable.

11. Dans son premier cycle, Haïti a reçu et accepté deux recommandations relatives à l'adoption et à l'institutionnalisation d'une approche basée sur les droits de l'homme

¹<http://www.amnesty.org/en/latest/news/2015/01/ten-facts-about-haiti-s-housing-crisis/>

²http://www.wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSContentServer/IB/2015/03/12/000470435_20150312123055/Rendered/PDF/944300v10REPLA0rete00FROversion0web.pdf

³http://www.unicef.org/haiti/french/overview_16366.htm

⁴ L'index sur l'inégalité des genres est une mesure composite reflétant l'inégalité dans les performances entre les hommes et les femmes avec trois dimensions : la santé reproductive, l'autonomisation et le marché du travail. Cela s'évalue entre 0 (quand les hommes et les femmes sont égaux) et 1 (quand les hommes et les femmes sont maltraités comparés à d'autres groupes à tous les niveaux)

pour le développement.⁵ Dans son rapport à mi-parcours sur ces recommandations, sous le thème d’ ” action gouvernementale”, le gouvernement expose une large et ambitieuse couverture du “Plan stratégique pour le développement d’Haïti”, qui orientera les grandes lignes de développement jusqu’en 2030.

12. Le Plan Stratégique pour le développement d’Haïti a été lancé en Mai 2012. Il a été développé par le Ministre de la Planification pour rationaliser l’assistance dans le pays. Il inclut la vision, les priorités, la stratégie et les projets majeurs pour la reconstruction et le développement d’Haïti, incluant : reconstruction territoriale, économique, sociale et institutionnelle... Cette stratégie fournit une vision pour tous les donateurs, ce qui a longtemps manqué dans les relations d’Haïti avec ses partenaires.⁶
13. Il est important de noter qu’un nouveau poste a été créé pour un “ Ministre chargé des droits de l’homme et de la lutte contre la pauvreté extrême ”. Nous regrettons cependant que dans le cabinet ministériel créé en Janvier 2015 sous le Premier Ministre Evans, plusieurs importants postes ministériels aient disparu, incluant le Ministère chargé des droits humains et de la lutte contre la pauvreté extrême.⁷

Recommandations

14. Nous recommandons au Gouvernement d’Haïti de:

- a) **S’engager à mettre en œuvre une approche basée sur les droits de l’homme pour l’éradication de la pauvreté et le développement ;**
- b) **Incorporer les Principes Directeurs des Nations Unies sur les droits de l’homme et l’extrême pauvreté dans les mesures politiques publiques**
- c) **Reconsidérer l’importance d’avoir un Ministère chargé des droits de l’homme et de la lutte contre la pauvreté extrême, spécialement dans le contexte de la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;**
- d) **Augmenter l’investissement dans l’agriculture durable à la fois en vue de la sécurité alimentaire et pour un développement rural juste**
- e) **Evaluer et réduire les niveaux d’inégalité », avec une insistance spéciale pour l’éducation.**

⁵ 88.32 & 88.33

⁶Ce plan propose : «une feuille de route à long terme et des projets prioritaires à court terme, nos déclencheurs pour la reconstruction. Il décrit les approches, les choix et les projets majeurs que nous, ensemble, en collaboration avec nos partenaires pour le développement, devons mettre en œuvre pour une croissance économique soutenable rapide. Le but est de créer des emplois, de réduire la pauvreté sous toutes ses formes, la création d’une classe moyenne large et solide, la distribution des fruits de la croissance, à travers tout le territoire et l’établissement d’un Etat de droit pour assurer la justice et la sécurité pour tous. C’est le guide qui va permettre au pays de prendre part au circuit international du commerce et de jouer son rôle dans les Caraïbes. ”

⁷ <http://www.haitilibre.com/article-12975-haiti-flash-composition-du-nouveau-cabinet-ministeriel-maj-17-53.html>

II. Le respect et la protection des droits de l'homme et de l'environnement dans le cadre de l'exploitation minière

15. Le “Plan stratégique pour le développement d'Haïti”, qui orientera les grandes lignes de développement jusqu'en 2030 inclut comme priorité “l'établissement et la mise en œuvre d'une stratégie pour l'exploitation des ressources naturelles (extraction minière, en carrière, extraction pétrolière, etc...avec la participation du capital privé.”⁸ Malheureusement, il n'y a pas suffisamment de garanties dans le plan où ailleurs pour le respect, la protection et la promotion des droits du peuple Haïtien dans ce contexte.⁹
16. Les questions relatives à la prévention des violations des droits de l'homme, en garantissant la protection de l'environnement, et les mesures d'accès à l'information ne sont pas prises en compte. Le Plan stratégique reconnaît lui-même manquer de ressources pour une supervision adéquate des activités minières: “Le Bureau des Mines et de l'Energie (BME) a accordé de nombreux permis d'exploration à deux sociétés minières, mais aussi des permis d'exploration dans les deux accords miniers déjà publiés dans le journal officiel Le Moniteur. Cependant, les ressources budgétaires nécessaires à la supervision de ces activités manquent crucialement”. Le Plan stratégique souligne également le non-respect des contrats et des conditions de sécurité pour les travailleurs et les communautés, le non-respect des conditions établies pour la protection de l'environnement, et le manque de lois fiscales.
17. La loi minière remonte à l'époque de la dictature de Jean-Claude Duvalier. Plus récemment, le gouvernement a cherché à conclure des accords bilatéraux et la coopération internationale liée à l'exploitation minière et a aussi cherché à adopter les réformes avec l'aide de la Banque mondiale.
18. En Décembre 2012, le gouvernement a annoncé qu'il avait accordé de nouvelles licences à des sociétés minières canadiennes et américaines pour l'extraction du cuivre et de l'or. Toutefois, cela a été rapidement dénoncé par des experts en politique en raison de l'absence absolue de consultation avec les communautés susceptibles d'être touchées et d'évaluation de base des ressources écologiques dans ce pays fragile.
19. En réponse, les sénateurs haïtiens ont appelé à un moratoire sur toutes les activités liées à ces permis. La résolution évoquait “ le génocide qui a accompagné le pillage de nos ressources minières au 15ème siècle”, “le gaspillage des ressources ... depuis le séisme

⁸ Section 2.7 du Programme du Plan Stratégique pour le développement d'Haïti est consacré à cette question.
http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/Gouvernance%20d%C3%A9mocratique%20et%20Etat%20de%20droit?UNDP_HT_PLAN%20STRAT%3%89GIQUE%20de%20developpement%20Haïti_tome1.pdf, P 110

⁹ Voir Concertation pour Haïti (CPH), L'industrie minière en Haïti: Enjeux et réalités (2016)
<http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/459645/aide-internationale-ottawa-interpelle-pour-son-role-dans-l-exploitation-miniere-en-haiti>; Byen Konte, Mal Kalkile ? Droits de l'homme et risques environnementaux de l'exploitation de l'or en Haïti, Decembre 2015, Global Justice Clinic & Haïti Justice Initiative

du 12 Janvier 2010”, le “traumatisme” causé par les expériences minières étrangères du 20e siècle, et “l’incapacité de notre pays à entreprendre sereinement les négociations liées à ses ressources minières dans un contexte de déséquilibre politique.”

20. Bien qu’il n’ait pas force de loi, un moratoire sur l’exploitation minière a été approuvé par 15 des 16 sénateurs présents. Ils ont appelé à la création d’une commission pour examiner tous les contrats miniers et aussi pour un débat national sur les ressources minières du pays. Cependant, un simple décret pourrait rouvrir cette possibilité et l’exploitation minière commencerait rapidement.
21. Les projets miniers sont concentrés dans le nord du pays dans des endroits très pauvres et ils menacent les sources d’eau douce qui sont déjà très fragiles. Il y a un manque de transparence avec le public et il n’y a pratiquement pas de mesures efficaces pour protéger l’environnement ou pour garantir la réparation de tout dommage causé. Ces projets étaient envisagés pour les compagnies minières, avec octroi de permis, sans tenir compte des conséquences environnementales, sociales, politiques que celles-ci peuvent causer aux personnes vivant dans les zones touchées et même pour l’ensemble du pays.

Recommandations

22. Nous recommandons au gouvernement d’Haïti de:

- a) **Passer formellement dans une loi un moratoire sur toutes les activités des mines de métaux et d’interdire la délivrance de nouveaux permis d’exploitation minière jusqu’à ce que des garanties relatives aux droits de l’homme, à l’environnement et aux finances soient mises en place.**
- b) **Appliquer les meilleures normes pour garantir les droits des communautés susceptibles d’être touchées, y compris les droits d’accès à l’information et à participer, dans les débats et les décisions de politique publique**
- c) **Ne pas approuver tout projet sans le consentement libre, préalable et informé de chacune des communautés directement touchées par les activités minières proposées.¹⁰**
- d) **Garantir une participation significative des communautés à toutes les étapes de chaque projet par le biais d’un processus inclusif, libre de toute manipulation, et sur la base de la divulgation complète de toutes les informations pertinentes.**

III. Violence: Droit à la vie et à la sécurité

23. Bon nombre de recommandations dans le premier cycle de l’EPU d’Haïti concernant la violence ont ciblé surtout la violence sexiste. En plus de cette manifestation absolument

¹⁰ Byen Konte, Mal Kalkile ? Droits de l’homme et risques environnementaux de l’exploitation de l’or en Haïti, Decembre 2015, Global Justice Clinic & Haïti Justice Initiative, p.244

critique de la violence et de la discrimination, l'état général de l'insécurité et de la violence infligée contre la population en général doit être adressé dans le second cycle de l'EPU. Encore une fois, les segments les plus pauvres de la société souffrent de façon disproportionnée du fardeau de l'insécurité et de l'impunité. Cela a été une préoccupation constante et la priorité soulevée dans nos consultations pour cette soumission.

24. Il y avait deux recommandations dans le premier cycle de l'EPU qui ont abordé les points pertinents pour garantir la sécurité de la population.¹¹ Il y a une obligation positive pour les gouvernements de prendre des mesures législatives, administratives et judiciaires pour protéger la population civile contre les actes criminels.

25. Il y a environ 10 000 agents de la police nationale et ils couvrent seulement 25% du territoire national. L'ancien directeur de la Police Nationale d'Haïti, Mario Andresol, a affirmé que, entre 18.000 et 20.000 agents seraient nécessaires. Même avec 15.000 agents prévus pour 2016, le pays serait bien en deçà du ratio recommandé par l'Organisation des Nations Unies, qui est de 300 officiers de police pour 100.000 citoyens. Cet ancien directeur a également noté la nécessité de renforcer les forces spécialisées et la police de la communauté, et d'appliquer une tolérance zéro pour la violence policière.¹²

26. "La violence reste concentrée dans les grands centres urbains. La zone métropolitaine de Port-au-Prince et les communes densément peuplées environnantes restent les zones les plus touchées par l'activité criminelle. Dans ces zones, des bandes armées restent la principale source d'insécurité, commettant des meurtres, des enlèvements et des vols. Les gangs sont également impliqués dans les narcotiques et les petits trafic d'armes, le racket et la lutte pour l'influence territoriale".¹³ Un facteur majeur est le manque de contrôle des armes à feu. Selon les chiffres donnés par le Directeur général de la Police nationale d'Haïti, il y a entre 250.000 et 260.000 armes circulant illégalement en Haïti. En 2006, Amnesty International, le Réseau d'action international sur les armes et Oxfam International ont affirmé que "la police d'Haïti mal équipée, en sous-nombre et les douaniers sont incapables de contrôler les frontières poreuses et le long littoral."¹⁴ "La Commission Episcopale pour la Justice et la Paix a recommandé un "cadre juridique clair et approprié "mandaté par le Parlement pour trouver une solution à ce problème." Haïti a signé mais n'a pas ratifié le Traité sur le commerce des armes.

¹¹ 88.47&88.108

¹² http://www.fidh.org/IMG/pdf/haïti_fr.pdf (page 29)

¹³ Secrétaire Général des Nations Unies S/2012/678

¹⁴ Contrôle des armes (2006) " Appel pour un contrôle strict des armes : des voix pour Haïti " campagne pour le contrôle des armes, Amnesty International, le Réseau d'action international sur les armes et Oxfam International ; https://www.oxfam.org/nz/sites/default/files/reports/ca_haïti.pdf; <https://www.gsdr.org/document-library/the/call-for-tough-arms-controls-voices-from-haïti/>

27. Les types de crimes qui ont émergé dans nos consultations incluent : morts violentes¹⁵; enlèvements¹⁶; cambriolage ciblé des congrégations religieuses¹⁷; et les dangers dans les banques et les institutions commerciales¹⁸. L'insécurité ajoutée en raison des élections était également une préoccupation.¹⁹
28. La situation de violence généralisée contribue à l'impunité pour les exécutions extrajudiciaires liées aux droits à la liberté d'expression et la défense des droits de l'homme. Bien qu'en Janvier 2014, 9 personnes aient été inculpées pour l'assassinat du journaliste Jean Léopold Dominique en 2000, la possibilité que Jean Léopold Dominique et Jean Claude Louissaint trouvent justice est de plus en plus improbable. Les investigations sont au point mort et un témoin clé dans cette affaire, Oriel Jean, a été assassiné en 2015.
29. La lenteur des procédures judiciaires et l'incapacité à poursuivre sont des obstacles dans la lutte contre l'impunité et l'absence d'un système de protection des victimes et témoins de crimes, y compris des meurtres, restent une préoccupation majeure. "La lenteur extrême de la procédure judiciaire dans cette affaire et dans d'autres cas du passé, comme l'affaire impliquant l'assassinat du journaliste Jean Léopold Dominique, met en évidence l'incapacité ou le refus du Ministre public de suivre ces procédures et s'avère être un obstacle pour la lutte contre l'impunité".
30. Nous nous félicitons de la nouvelle loi sur la lutte contre la traite des êtres humains promulguée le 2 Juin, 2014. Avant l'adoption de cette loi, il n'y avait aucune disposition dans le cadre juridique haïtien qui criminalise la traite des personnes.²⁰ La nouvelle

¹⁵ Durant les six premiers mois de 2015 : 507 morts violentes. Dans son rapport pour l'année 2015, la Commission Episcopale Justice et Paix de l'Archidiocèse de Port au Prince, JILAP, a reporté 980 cas de morts violentes, 837 par balles. <http://referencehaiti.com/jilap-sinquiete-de-la-resurgence-du-grand-banditisme-plus-de-500-deces-violents-recenses-pendant-les-six-derniers-mois/>

¹⁶ Nous avons reçu des informations sur le cas d'une famille dans laquelle le fils de 8 ans et la fille de 11 ans, ont été enlevés pour une rançon de 10.000 \$ haïtien. Tout le quartier a cotisé pour que la mère puisse payer cette somme, mais au moment de l'écriture - 3 jours plus tard - les enfants n'avaient toujours pas été rendus à la famille.

¹⁷ De Novembre 2014 à Mars 2015, plus de 30 congrégations religieuses ont été cambriolées, certaines de façon répétée. <http://www.haitilibre.com/en/news-13331-haiti-security-25-sisters-residences-attacked-by-gunmen.html>; <http://www.haitilibre.com/en/news-13455-haiti-security-a-situation-of-terror-reigns-within-religious-communities.html>

¹⁸ Plusieurs de nos membres notent la prévalence de crimes dans les banques. La Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH) est aussi préoccupée au sujet de plusieurs cas de crimes reportés dans le pays, incluant le vol et le meurtre de personnes en sortant des banques, situation pour laquelle la population est tout à fait impuissante et horrifiée.

¹⁹ Douze personnes tuées, blessées et des dommages matériels ont été reportés dans diverses parties du pays telles que Marigot dans le Sud-Est, et Savannette dans le plateau central.

²⁰ <http://www.healthpolicyproject.com/index.cfm?ID=publications&get=pubID=740>

législation prévoit la création d'un Comité national pour la lutte contre la traite. Les membres du Comité national pour la lutte contre la traite ont été nommés le 1er Décembre 2015. Le rôle du Comité est de “coordonner la lutte contre les activités de trafic, de prévenir, de combattre la traite sous toutes ses formes et à garantir la protection des victimes.” Les principaux domaines d'intervention sont la sensibilisation et la prévention, la protection et l'assistance, la poursuite des contrevenants. Nous nous félicitons que les enfants qui sont forcés de mendier et ceux dans le service domestique, restaveks, soient reconnus par le Comité national contre la traite des êtres humains comme des victimes de la traite des personnes.

Recommandations

31. Nous recommandons au Gouvernement d'Haïti de:

- a) **Former la police et d'autres professionnels pour mettre en œuvre la loi contre la traite des personnes en vue de protéger et de fournir des services aux victimes, en particulier les enfants;**
- b) **Augmenter le nombre d'agents, adopter un plan de sécurité spécifique pour les capitales des districts, et investir et réduire les obstacles pour une véritable décentralisation territoriale de la force de police au-delà des capitales;**
- c) **Renforcer la participation des femmes dans la sécurité de la collectivité;**
- d) **Investir beaucoup plus dans l'institutionnalisation de la police communautaire;**
- e) **Renforcer les capacités d'enquête des autorités prenant en compte la dimension de genre et de diversité géographique;**
- f) **Accroître la capacité de la Commission du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration (CNDDR) pour réduire les gangs;**
- g) **Adopter et mettre en œuvre une politique pour le contrôle de la réglementation de l'approvisionnement des armes à feu illégales de l'Etat et autres;**
- h) **Ratifier le Traité sur le commerce des armes.**

IV. Droits des personnes en détention

32. Dans le premier cycle, Haïti a reçu et accepté 11 recommandations concernant la persistance de violations des droits humains des personnes en détention. En acceptant les recommandations et en citant les efforts déjà mis en œuvre, le gouvernement a souligné d'abord la solution de construire des centres de détention supplémentaires au lieu de privilégier des initiatives politiques qui traitent les causes profondes de la racine des crises. C'est-à-dire que les réponses ne tiennent pas compte du manque de nourriture, d'eau, d'hygiène, d'assainissement et des services de santé et des conséquences de la pratique de tenir les gens “préventivement” sans procès dans la grave surpopulation.
33. Par exemple, le gouvernement a affirmé que “dans le but d'améliorer les conditions de détention, le gouvernement a déjà commencé la construction de nouvelles prisons”. Et

“le gouvernement est pleinement conscient du problème posé par la détention provisoire des mineurs. Cependant, le manque de financement signifie qu'il n'a pas encore réussi à construire assez de centres de réadaptation pour mineurs”. Sur la question de séparer les jeunes des adultes, le gouvernement a affirmé que” les ressources limitées signifient que l'État ne peut pas effectuer une telle séparation, qui impliquerait la construction de nouveaux centres de détention modernes ”.

34. Sans surprise, les nouvelles constructions se sont avérées insuffisantes pour résoudre les problèmes. Par exemple, le gouvernement cite qu' “un centre de réadaptation pour les mineurs en conflit avec la loi a été construit et ouvert en mai 2011 à Delmas 33 (Département de l'Ouest). Le centre offre un soutien psychosocial et une formation académique à ces mineurs. Néanmoins sa capacité reste insuffisante par rapport au nombre d'enfants concernés. L'infrastructure et le personnel d'un centre similaire, CHARMICAL, sont en place à Cabaret (Département de l'Ouest). Toutefois, les ressources financières manquent pour son opérationnalisation “.
35. Les recommandations formulées dans le deuxième cycle de l'EPU devraient regarder au-delà des complexes pénitentiaires à augmenter et devraient accentuer le besoin urgent de mesures plus durables et de transformation pour réduire la population carcérale et améliorer les conditions pour les personnes détenues à juste titre.
36. Au-delà des propositions et des améliorations d'infrastructure, le gouvernement a indiqué qu'il a mis en place des comités de surveillance visant à contrôler et à réduire les cas de détention prolongée et la surpopulation. Cependant, le rôle, la composition et l'impact des comités de surveillance sont difficiles à documenter. Ils devraient traiter les cas rapidement, mais malheureusement, ils se rencontrent peu et, quand ils se rencontrent, ils traitent trop peu de cas pour compenser le nombre de personnes admises en détention.
37. En somme, la situation des prisonniers dans le pays reste très sombre. De toute évidence, plus de 70% de toutes les personnes en détention en Haïti sont privées de leur liberté sans avoir jamais comparu devant un juge.²¹ Parmi ceux qui sont détenus en détention provisoire, 72% sont des mineurs et 81% sont des femmes.²² Dans la prison civile de Port-au-Prince, plus de 90% de toutes les personnes détenues n'ont pas encore eu un procès et certains ont déjà purgé plus de temps que la peine maximale qu'ils recevraient s'ils étaient reconnus coupables du crime reproché.

²¹ L'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti a reporté que le Chef Commissaire de l'Administration Pénitentiaire lui a révélé que le nombre peut atteindre et même excéder 80%. Voir aussi <http://www.hpnhaïti.com/site/index.php/nouvelles/38-justice-a-securite/17599-haïti-justice-en-haïti-plus-de-70-des-detenus-sont-en-attente-de-jugement-la-jilap-sinquiète>

²² L'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, citant l'unité correctionnelle de la Mission de l'ONU pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

38. Surtout, nous pouvons voir que dans les rapports aux mécanismes des droits de l'homme, y compris l'EPU, le gouvernement se réfère à tort à la “détention préventive” par opposition à la détention “ pré-procès ” indiquant qu’à un niveau fondamental, il y a un sens de justifier la situation grave et sans aucune reconnaissance de la présomption d'innocence ou le droit à l'habeas corpus et a une procédure régulière.
39. La situation en ce qui concerne la détention provisoire est directement et causalement liée au problème de la surpopulation, situation que le Comité des droits de l'homme des Nations Unies en 2014 a déclaré avoir “atteint un tel point critique que cela équivaut à un traitement inhumain et dégradant”²³. Dans le pénitencier national, le plus grand centre pénitentiaire du pays avec 4500 personnes, chaque prisonnier n'a pas plus de la moitié d'un mètre d'espace.²⁴ Selon les chiffres, la surpopulation est supérieure à 400% selon les normes établies par la Croix-Rouge.²⁵ Lorsque l'Expert Indépendant de l'ONU a visité deux prisons, il a observé les cellules avec plus de 40 personnes dans environ 15 mètres carrés, soit moins de 40 cm carrés par personne.²⁶
40. Aggravant cet état de choses, le gouvernement ne fournit pas ou ne prend pas de dispositions pour une assistance juridique efficace comme prescrit par la loi. Il n'y a pas non plus assez de juges pour mener des enquêtes parce que le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) et le Ministère de la Justice ne renouvellent pas en temps opportun leurs mandats.²⁷
41. Les conditions odieuses à l'intérieur des centres de détention haïtiens ont été largement documentées. Les services d'hygiène et d'assainissement sont nettement insuffisants, il y a un accès insuffisant à l'eau et à la nourriture, les services de soins de santé font défaut, et il y a beaucoup de lacunes en termes de programmes de justice réparatrice liés aux possibilités d'éducation et de travail.
42. La situation est particulièrement grave pour les mineurs.²⁸ Les enfants sont placés dans les mêmes endroits que les adultes, et nous voyons que cela est particulièrement vrai pour les filles mineures. Parmi les mineurs en détention, 85% sont en détention “préventive” et n'ont jamais eu un procès ou été vus par un juge. Dans six prisons

²³ Rapport du comité du conseil des Droits de l'homme, paragraphe 15

²⁴ <http://www.hpnhaïti.com/site/index.php/nouvelles/38-justice-a-securite/17599-haïti-justice-en-haïti-plus-de-70-des-detenus-sont-en-attente-de-jugement-la-jilap-sinquiete>

²⁵ Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), http://www.lapresse.ca/actualites//justice-et-affaires-criminelles/201211/16/01-4594479-francine-desormeaux-le-role-de-dejan-victor.php?utm_categorieinterne=traffiddrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4770462_article_POS3

²⁶ Rapport de l'Expert Indépendant (2014), paragraphe 32

²⁷ <http://www.hpnhaïti.com/site/index.php/nouvelles/38-justice-a-securite/17599-haïti-justice-en-haïti-plus-de-70-des-detenus-sont-en-attente-de-jugement-la-jilap-sinquiete> Aussi confirmé par l'Expert Indépendant, paragraphe 34

²⁸ <http://www.hpnhaïti.com/site/index.php/nouvelles/38-justice-a-securite/17599-haïti-justice-en-haïti-plus-de-70-des-detenus-sont-en-attente-de-jugement-la-jilap-sinquiete>

visitées par le Réseau National pour la Défense des Droits de l'Homme, une seule avait un programme d'alphabétisation pour les enfants.²⁹ En Décembre 2013, la Commission Episcopale Justice et Paix “a exprimé sa préoccupation sur le très jeune groupe d'âge dans la population carcérale et a exhorté les autorités à prendre des mesures pour améliorer le sort des détenus et les conditions socio-économiques de la population.”³⁰

43. L'Expert indépendant a correctement et de façon convaincante résumé la situation:

“La situation des personnes privées de liberté est très grave et doit être résolue par des mesures urgentes visant à améliorer les services de santé, assurer l'accès à la nourriture et aux soins de santé, la création de conditions permettant aux prisonniers de travailler ou d'étudier et d'ajouter une dimension plus humaine aux quartiers d'habitation et aux aires de loisirs. Par-dessus tout, il est essentiel que les détenus en situation de détention préventive prolongée soient libérés et qu'il soit mis fin à cette pratique.”³¹

Recommandations

44. Nous recommandons au gouvernement d'Haïti de:

- a) **Mettre en priorité de toute urgence la garantie que toutes les personnes détenues jouissent du droit à l'habeas corpus et de promouvoir des alternatives à la détention pour respecter les droits fondamentaux des individus et de réduire durablement la surpopulation carcérale.**
- b) **Fournir une assistance juridique à la disposition de tous les détenus;**
- c) **Assurer la distribution de l'eau potable et de la nourriture, ainsi que des produits d'hygiène de base, en quantité et en qualité suffisantes;**
- d) **Fournir un traitement approprié pour les prisonniers malades et leur assurer l'accès aux soins de santé;**
- e) **Donner la priorité urgente aux cas de mineurs en détention et garantir la séparation des adultes;**
- f) **Fournir l'alphabétisation et l'éducation des mineurs en détention sur la base des meilleures pratiques**

V. Le droit à l'éducation

45. Garantir le droit d'accès à l'éducation de qualité pour tous, sans exception est nécessaire pour prendre en compte l'une des plus graves violations des droits humains liée à la pauvreté systémique. Le droit à l'éducation est déterminant pour briser ce cercle

²⁹ <http://www.hpnhaïti.com/site/index.php/nouvelles/38-justice-a-securite/17599-haïti-justice-en-haïti-plus-de-70-des-detenus-sont-en-attente-de-jugement-la-jilap-sinquiete>

³⁰ <http://www.hpnhaïti.com/site/index.php/politique/11374-haïti-jilap-la-jilap-denonce-les-mauvaises-conditions-dans-les-prisons>

³¹ Rapport de l'Expert Indépendant, paragraphe 40.

vieux de l'exclusion et de la marginalisation. Approximativement, la population comprend 44% d'enfants (4.211 millions) de moins de 18 ans et 13% (1,250 000) ont moins de 5 ans.³²

46. Dans son premier cycle de l'EPU, Haïti a reçu six recommandations directement liées à son obligation de garantir l'accès à l'éducation pour tous. Le Gouvernement d'Haïti a finalement accepté ces recommandations et a affirmé qu'elles étaient déjà mises en œuvre. Il convient de noter que le droit à l'éducation a également été une préoccupation centrale durant l'examen d'Haïti par le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant³³ en janvier 2016 ainsi que dans les plus récents rapports de l'Expert Indépendant.³⁴
47. Dans son rapport à mi-parcours (Mars 2014), le gouvernement a réaffirmé que l'éducation est l'une des cinq grandes priorités pour l'action gouvernementale. A titre d'exemple de ses efforts, il cite le Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO) lancé en 2011, se référant au renforcement du programme d'alimentation scolaire pour encourager la fréquentation et limiter ainsi le taux de déperdition scolaire, ainsi qu'un nouveau système de transport scolaire gratuit.³⁵
48. Néanmoins, un nombre important d'enfants ne disposent toujours pas de l'accès à l'éducation et les populations vulnérables ont le plus de difficulté pour accéder à ce droit.³⁶ Peu de familles peuvent se permettre d'envoyer leurs enfants à l'école et quand ils le peuvent, il y a souvent un ou deux enfants sur six qui peuvent aller à l'école. Le haut taux de décrochage des élèves de l'école est lié à des difficultés économiques.³⁷ Parmi les nombreux obstacles liés à la pauvreté, il y a des charges supplémentaires pour les jeunes filles.³⁸

³² http://www.unicef.org/haiti/french/overview_16366.htm

³³ Comité des Droits de l'Enfant, Observations finales du 2ème et 3ème rapport compilées d'Haïti, Doc. des Nations Unies CRC/C/HTI/CO/2-3 (20 Janvier 2016)

³⁴ Voir par exemple Rapport de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Gustavo Gallon, Doc des Nations Unies A/HRC/28/82/ (Fevrier 2015)

³⁵ Rapport à mi-parcours, paragraphe 77

³⁶ Confirmé récemment par le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies, dans sa revue d'Haïti, para 5. Selon l'UNICEF, le taux de scolarisation primaire est de 76%. Environ 380000 enfants de 6 à 11 ans ne vont pas à l'école. http://www.unicef.org/haiti/french/overview_16366.htm

³⁷ http://www.unicef.org/haiti/french/children_8839.htm

³⁸ « Les filles sont souvent forcées de quitter l'école en raison de grossesse prématurée. Très souvent, le responsable est un proche parent dont la fille dépend financièrement. En plus de cela, certaines étudiantes doivent supporter les effets de la violence domestique, n'ayant aucune possibilité de partir pour des raisons économiques. » <http://reliefweb.int/report/haiti/haiti-education-el-ve-en-milieu-rural-h-ros-face-l-echec>

49. Dans nos consultations, de nombreuses lacunes du PSUGO ont été citées - problèmes avec les paiements des enseignants retardés, grèves, et moralité faible parmi les enseignants ; des exemples de fonds détournés,³⁹ corruption dans la gestion de l'alimentation dans les écoles et l'échec pour évaluer la qualité de l'enseignement dispensé. Surtout dans les régions qui sont plus isolées et éloignées du gouvernement centralisé dans la capitale, comme dans le Nord-Ouest par exemple, il y a peu de supervision de l'éducation et ces problèmes se sont aggravés. Le Comité des Nations Unies des droits de l'enfant a récemment confirmé cette évaluation : "L'infrastructure éducative est médiocre, les écoles sont mal équipées, en particulier dans les zones rurales et éloignées, peu d'enseignants sont suffisamment qualifiés, et les salaires ne sont pas payés régulièrement, conduisant à l'annulation fréquente des classes."⁴⁰ Ce sont les enfants qui vivent dans la pauvreté qui souffrent le plus de toutes ces déficiences.
50. La fraude et la corruption ont été enregistrées avec des exemples de directeurs d'école affirmant qu'ils ont des enfants dans leurs écoles et ont reçu des frais de scolarité pour eux, mais en fait il n'y a pas d'école.⁴¹ Dans son récent examen d'Haïti, le Comité des Nations Unies des droits de l'enfant a constaté que ces "écoles-fantômes" ont mal géré les fonds reçus dans le cadre du PSUGO.⁴²
51. L'une des composantes du PSUGO est appelée "Ti Manman Cheri".⁴³ Lancé en 2012, c'est un programme gouvernemental qui fournit mensuellement les transferts d'argent directs par téléphone cellulaire pour les mères qui ont au moins un enfant à l'école primaire. L'objectif est d'inciter les parents à envoyer leurs enfants à l'école et à réduire les obstacles à la fréquentation liée à des difficultés économiques. Notre recherche a révélé une évaluation globalement positive des objectifs de ce programme et le gouvernement d'Haïti touche réellement un vrai problème des mères Haïtiennes. Ces réussites montrent le désir et la détermination du gouvernement à lutter en faveur des mères et des enfants vivant dans la pauvreté.
52. Malheureusement, les succès du programme sont freinés par plusieurs obstacles.⁴⁴ La ville des Cayes est un exemple illustratif. Elle dénombre plus de 70.000 personnes et il y a un total de 32 bidonvilles. Là, beaucoup de gens n'ont pas accès à l'électricité, l'eau, l'assainissement et les soins de santé. Le nombre moyen d'enfants par ménage est de sept. Il y a une très forte incidence des grossesses avec des filles mineures. Le taux d'analphabétisme est de 53%. Dans Les Cayes, très peu de femmes font partie du programme, en partie à cause des problèmes liés à la dépendance à l'égard de la

³⁹ <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/politique/6712-port-de-paix-corruption-13-des-fonds-prevus-pour-leducation-gratuite-ont-ete-detournees>

⁴⁰ Confirmé récemment par le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies, revue d'Haïti, paragraphe 58

⁴¹ http://www.radiotelevisioncaraibes.com/nouvelles/haiti/education_psugo_des_coles_impliqu_es_dans_des_d_tour_nements_de_f.html; <http://lematinhaiti.com/contenu.php?idtexte=35020>

⁴² Confirmé récemment par le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies, paragraphe 58

⁴³ Maintenant dénommé « Ti Manman Cheri itou nef » <http://www.haitilibre.com/en/news-15361-haiti-social-launch-of-the-program-ti-manman-cheri-tou-nef.html>

⁴⁴ Ce compte-rendu provient de nos consultations dans la région pour les fins de ce rapport

distribution par cellulaire. Beaucoup de celles qui ont le plus besoin ne sont pas admissibles parce qu'elles ne peuvent pas se permettre d'acheter un téléphone cellulaire et n'ont pas l'électricité à la maison ce qui rend impossible pour elles de charger un téléphone cellulaire, même si elles en avaient un. Donc, par défaut, certaines des femmes et des familles les plus pauvres sont exclues de ce programme très important.

53. Enfin, il a été signalé que beaucoup de ceux sur lesquels la mise en œuvre du programme dépend ne sont pas suffisamment formés ou supervisés dans le cadre de leur rôle. Par exemple, nous avons reçu des rapports des employés de banque détournant les fonds et disant aux mères que l'argent n'était pas venu.⁴⁵

Recommandations

54. Nous recommandons au Gouvernement d'Haïti de:

- a) **Veiller à ce que les enseignants soient qualifiés et bien formés; d'offrir des salaires pour les enseignants qui soient adéquats et payés en temps opportun;**
- b) **Règlementer efficacement les organismes d'enseignements privés afin qu'ils assurent leur service en conformité avec les normes de qualité, et qu'ils justifient régulièrement la manière dont ils utilisent les ressources financières.**
- c) **Renforcer les mécanismes pour régulariser le paiement des salaires des enseignants selon un calendrier prévu au début de chaque année scolaire.**
- d) **Prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer toute discrimination dans l'éducation, y compris les disparités par classe, par sexe et par la géographie (urbaine ou rurale).**

VI. Enregistrement des naissances: Droit à un nom et à une identité

55. Dans son premier cycle de l'EPU, Haïti a accepté deux recommandations relatives à l'enregistrement des naissances, axées sur l'autonomisation, la modernisation et la simplification du système de l'état civil.⁴⁶

56. Dans son rapport à mi-parcours, le gouvernement a indiqué que le processus de modernisation du registre civil haïtien et d'identification a été lancé le 14 Novembre 2012. Néanmoins, il a confirmé qu'"en particulier dans les communes, de nombreux adultes et enfants n'ont pas de certificat de naissance".⁴⁷

57. Ce fut une question prioritaire pour les personnes consultées dans la recherche pour ce rapport, question identifiée comme une violation des droits de l'homme qui contribue à la vulnérabilité et à la marginalisation et peut entraîner des violations à l'avenir. Les

⁴⁵ Pour plus d'information sur la situation, voir http://www.cgap.org/sites/default/files/eg2p_Haiti.pdf, pages 24&25

⁴⁶ 88.113 & 88.114

⁴⁷ <http://www.alterpresse.org/spip.php?article19380#.VvAyDMv2bq4>, 14 Decembre 2015

conséquences signalées sur les personnes non enregistrées consistent dans le fait qu'elles ne sont pas reconnues par la loi dans la société; les enfants ne peuvent pas entrer à l'école et les adultes ne peuvent pas obtenir un numéro d'enregistrement fiscal, un passeport ou une carte d'identité, et donc ils sont privés du droit de vote ou d'avoir un compte bancaire.

58. En Haïti, tout le monde peut profiter de l'enregistrement gratuit des naissances sous certaines conditions. Le certificat est produit automatiquement après une naissance à l'hôpital. Si la naissance a lieu à la maison, et pour obtenir l'enregistrement gratuit, l'inscription doit être faite auprès de l'office de l'enregistrement entre le premier et le quatrième mois après la naissance. Beaucoup d'enfants, en particulier les plus pauvres, naissent à la maison, et ces enfants ne sont pas enregistrés civilement. Si les parents attendent plus de 24 mois pour inscrire leur enfant, ils doivent engager des frais, car ils doivent payer un jugement de tribunal avant d'obtenir le certificat de naissance. Les raisons pour lesquelles les parents ne suivent pas ces procédures sont diverses : la difficulté de comprendre l'importance ou la priorité de l'enregistrement, un manque d'information, les obstacles liés à l'alphabétisation, ou le manque de ressources économiques pour les coûts divers liés directement ou indirectement à ce processus.
59. La correction des erreurs peut également être très coûteux et hors de portée pour les pauvres. Si une personne rentre à la maison avec le mauvais acte, elle doit payer pour faire la correction même si l'erreur a été commise par un agent public. Mais en zones rurales, de nombreuses personnes sont analphabètes et ne peuvent pas vérifier l'exactitude du document. Compte tenu des frais supplémentaires nécessaires pour obtenir la correction, les plus pauvres et les plus vulnérables paient pour les erreurs des autres.
60. Par exemple, dans la ville d'Aquin, zone rurale, de 1990 à 2009, des naissances ont été documentées, mais l'information n'a jamais été envoyée aux Archives nationales. Toutes les personnes dont le certificat de naissance a été écrit entre ces années sont dans l'impossibilité d'obtenir une copie des archives parce que leurs noms n'ont jamais été enregistrés. Pour obtenir une copie de l'archive (requis pour l'obtention d'un passeport, par exemple), ils doivent payer un jugement de la cour à leurs propres frais. Les montants sont souvent arbitraires. Depuis 2010, la ville d'Aquin a mené à bien ses fonctions et responsabilités aux Archives Nationales à cet égard, mais les personnes nées dans les vingt années précédentes ont toujours ce défi.
61. De plus, il y a de la fraude autour des procédures de l'enregistrement civil. Les racketteurs à l'entrée des Archives Nationales profitent des personnes qui ne connaissent pas le processus.⁴⁸ Ils prétendent être des avocats et trompent les gens en promettant de faire rapidement un document pour une somme d'argent. Une fois payé, le papier obtenu, le demandeur se présente au bureau des Archives Nationales pour obtenir l'enregistrement, et là, la personne se rend compte que le document ne vaut rien

⁴⁸ Voir <http://hpnhaiti.com/site/index.php/societe/12236-haiti-archives-de-nouvelles-mesures-pour-ameliorer-la-qualite-des-services-aux-archives-nationales>

parce que le sceau est invalide. La personne doit ensuite aller au tribunal et payer à nouveau pour obtenir un document valide. Une autre corruption consiste à demander de l'argent pour accélérer les processus bureaucratiques.

Recommandations

62. Nous recommandons au gouvernement d'Haïti de:

- a) **Veiller à ce que toutes les émissions de certificats de naissance des bureaux d'état civil soient sans frais et sur tout le territoire Haïtien;**
- b) **Allouer les ressources techniques, humaines et financières nécessaires, à ces bureaux, y compris la formation des employés;**
- c) **Augmenter le nombre et l'accès aux bureaux de l'état civil dans toutes les régions du pays, en particulier dans les zones rurales éloignées;**
- d) **Fournir immédiatement des documents d'identité aux enfants d'origine haïtienne qui ont été expulsés de la République Dominicaine ainsi qu'à leurs familles.**